

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le Maire Raymond Morin et tenue le 1 octobre 2019, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, Maire
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

ABSENTE : Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Sandra Bélisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire, Monsieur Raymond Morin, constatant qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10229

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, et résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10230

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand et résolu par le conseil municipal de Déléage;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10231
ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 30 septembre 2019 totalise 119,724.39\$.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le Conseil municipal de Délégation.

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10232
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE – CENTRE GINO ODJICK

CONSIDÉRANT que l'entente concernant l'utilisation du centre sportif Gino-Odjick prendra fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'entente sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 et est d'une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation de reconduire l'entente actuelle pour l'utilisation du Centre sportif Gino-Odjick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10233
ALBATROS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE DON 2020.

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande d'aide financière d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que les bénévoles d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau accompagnent les personnes en fin de vie à l'hôpital, au foyer ou à domicile, sur tout le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu par le conseil municipal de Délégation de faire un don de 200.00\$ à Albatros Vallée-de-la-Gatineau afin qu'ils puissent continuer leur beau travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10234
AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE PIQUETAGE DU 300, CHEMIN GODIN (LOTS 4 557 839 et 4 557 617)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer la délimitation du terrain du 300 chemin Godin appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Michel Guy et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu;

QUE ce conseil autorise la Directrice générale à mandater la firme AGBR.SAT de Maniwaki pour effectuer le piquetage des lots

4 557 839 et 4 557 617 au coût approximatif de 3 000\$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10235

DEMANDE D'APPUI À LA GOUVERNANCE – CSHBO

CONSIDÉRANT que l'école publique est un bien qui d'appartient non pas aux utilisateurs de ses services, ni à ses employés et à ses gestionnaires, mais à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois des écoles publiques est réagi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires d'une commission scolaire a pour mandat de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que toutes les instances de gouvernance de l'école publique soit le ministre de l'Éducation, le conseil des commissaires et le conseil d'établissement des écoles sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT qu'une gouvernance de proximité est essentielle pour s'assurer que notre système d'éducation réponde aux besoins de tous les élèves sur l'ensemble du territoire québécois, et contribue à la modernisation et à l'avenir du Québec

CONSIDÉRANT les divergences d'opinions sur la demande d'appui à la gouvernance, le maire demande le vote;

En faveur	En opposition
Gilles Jolivette	Jean-Pierre Morin
Michelle Briand	Michel Guy
	Denis Brazeau

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation de ne pas appuyer la demande au Gouvernement du Québec de maintenir les commissions scolaires à l'intérieur d'un cadre de gouvernance renouvelé, où les élus sont choisis démocratiquement par l'ensemble de la population du Québec.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10236**FORMATION DE LA FQM – INITIER LE CHANGEMENT**

CONSIDÉRANT que la préfète madame Lamarche réitère l'invitation de la FQM en ce qui concerne la formation initier le changement;

CONSIDÉRANT que cette formation a pour but d'outiller les participants dans la conduite du changement dans le but de susciter l'adhésion et d'intervenir de manière efficace à travers les projets municipaux;

CONSIDÉRANT les divergences d'opinions sur les coûts de la formation, le maire demande le vote;

Pour la formation	Contre la formation
Gilles Jolivette	Jean-Pierre Morin
Michelle Briand	Denis Brazeau
	Michel Guy

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu par le conseil municipal de Délégation de refuser la formation vue les coûts élevés.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10237**HALLOWEEN À LA CASERNE D'INCENDIE-AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ACTIVITÉ**

CONSIDÉRANT que le service des incendies de la municipalité organisera la fête de l'Halloween le 31 octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Guy, appuyé par le conseiller Monsieur Gilles Jolivette d'autoriser une dépense au montant de 300.00\$ pour l'achat de friandises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10238**OCTROI DU CONTRAT DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE – DERNIER PROJET TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont autorisé le lancement de l'appel d'offre pour le dernier projet de la TECQ 2014-2018 le

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes;

Soumissionnaire et NEQ	Offres (excluant les taxes)
Les Entreprises Ma-Mi inc - # 1143145978	495, 498.25 \$
Entreprise GNP inc - # 1143695105	657, 800.00 \$
Michel Lacroix Construction inc - # 1143916089	658, 829.60 \$
Excavation J.L. - # 1160719457	679, 404.35 \$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu;

D'OCTROYER le contrat pour le prolongement du réseau sanitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Ma-Mi inc. pour la somme de 495, 498.25 \$ et autorise la Directrice générale à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10239

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET CHARGEMENT DE SABLE D'HIVER

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture et chargement de sable tamisé;

CONSIDÉRANT que deux compagnies ont soumis des offres, soit les compagnies suivantes;

D. Heafey et Fils Inc.	22 400 \$ excluant les taxes
Carrière Edelweiss	28 175 \$ excluant les taxes

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Pierre Morin et appuyé par le conseiller monsieur Michel Guy et résolu;

QUE ce conseil octroi le contrat de la fourniture et chargement de sable tamisé à la compagnie D. Heafey et Fils Inc. pour la somme de 22 400 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10240

LOCATION DE PELLE POUR PRÉPARATION DU SABLE D'HIVER ET AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de louer une pelle pour la préparation du sable d'hiver (environ 44 hr);

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller monsieur Gilles Jolivette et appuyé par le conseiller Michel Guy et résolu;

QUE ce conseil autorise la location de la pelle des Entreprises Jean Robillard Inc. pour la préparation du sable d'hiver au coût de 2 819.61 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10241

AUTORISATION D'AFFICHAGE POUR LE POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DU PROCESSUS DE DOTATION

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a remis sa démission à la Directrice générale;

CONSIDÉRANT que le poste est désormais vacant et doit être comblé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation d'autoriser la Directrice générale pour l'affichage du poste et du processus de sélection des candidats.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10242

SEMAINE DE LA PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE (6 AU 12 OCTOBRE) – JOURNÉE PORTE OUVERTE

CONSIDÉRANT que la semaine de la prévention en sécurité incendie aura lieu du 6 octobre au 12 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que le service incendie de la municipalité désire organiser une journée porte ouverte;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation d'autoriser la journée porte ouverte le samedi 19 octobre aux citoyens pour la visite de la caserne, discuter avec les pompiers, découvrir les camions et les équipements ainsi que d'assister à des démonstrations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10243

DATE POUR LE DÉPÔT DES BRANCHES ET FEUILLES – 9 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité offre le service de cueillette des banches et feuilles aux contribuables;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation de définir le samedi 9 novembre 2019, de 10h00 à 16h00 pour l'ouverture de la carrière située à gauche avant le 42, chemin du Lac Bois-Franc pour le dépôt des branches et feuilles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10244

ÉCOCENTRE DE-LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – JOURNÉE GRATUITE LE 26 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT que les contribuables pourront se départir de plusieurs types de résidus de façon responsable en allant à l'Écocentre de Maniwaki, et ce, la journée du samedi 26 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation que les citoyens doivent payer sur place, mais qui pourront se présenter au bureau municipal pour un remboursement sur une quantité maximale de 1 tonne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10245

NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PFM-MADA)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à l'adoption de sa politique de la famille et des aînés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner spécifiquement un élu responsable des questions familiales et des aînés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, et résolu par le conseil municipal de Délégation de nommer le comité de suivi de la PFM-MADA, soit les personnes suivantes;

- Louise Charlebois, Michelle Briand, Marie Roy, Louis-Simon Lapointe, Martine Vallée et Diane Marenger

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10246

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE PROJET DE LA STRUCTURE MULTIFONCTIONNELLE – VOLET DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une subvention d'Hydro Québec d'un montant de 120 000\$ via le programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT que le projet retenu par la Municipalité est celui d'un Centre Multifonctionnel dont la phase 1 est la patinoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller monsieur Michel Guy et appuyé par le conseiller monsieur Gilles Jolivette et résolu;

QUE ce conseil autorise les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de la phase 1 du projet, soit celui de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10247

LOISIRS SPORTS OUTAOUAIS – PLAISIR D'HIVER-APPEL DE PROJET

CONSIDÉRANT que Loisirs sports Outaouais est fier d'ouvrir la période d'appel de projets pour le financement *Plaisirs d'hiver*;

CONSIDÉRANT que cela vise à favoriser la pratique régulière d'activités physiques, sportives et de plein air;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et résolu par le conseil municipal de Délégation de présenter un projet pour permettre d'accroître les possibilités d'être physiquement actif en aménageant ou réaménageant des espaces publics

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10248

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19H45

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.